

## Edito

La louange est à Allah, l'Unique, le Créateur, le Maître des Mondes. C'est de Lui que Nous sollicitons aide et secours ; et de Lui que nous implorons le pardon et la grâce, et en Lui que nous plaçons notre confiance. Nous attestons qu'il n'y a d'autre dieu que Lui. Que le salut, la paix, les faveurs, et les bénédictions Divines soient sur son serviteur et messenger, Moḥammad ainsi que sur sa noble famille, et les gens de sa maison. Que la satisfaction Divine soit sur ses compagnons et ceux qui le suivront dans la bonne direction, jusqu'au Jour de la Résurrection.

Ceci étant nous profitons de cet encart pour remercier nos amis de l'Espace Catholique Universitaire que nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre mosquée, au début du mois dernier. Venus de toute la France à l'occasion du Week-end Inter-Nations, nos invités ont pu découvrir le temps d'un après-midi la mosquée de Créteil et poser librement de nombreuses questions sur l'Islam et sur la manière dont nous vivons au quotidien notre religion. Cette journée fut riche d'échanges et permit un dialogue serein et amical.

Nous remercions également, le Cheikh Saïd Ramadhan al Bouty, Doyen de l'Université islamique de Damas, et auteur prolifique, qui nous a fait l'honneur de présider la prière du Vendredi, lors d'une courte visite dans notre capitale.

Enfin, nous vous souhaitons une agréable lecture.

السلام عليكم

L'équipe du Journal.

## Dominer ses sentiments

Allah l'Exalté dit : *Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent lorsqu'Allah est évoqué. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur [8;2].* Le cœur, dans la langue arabe, comme en français, est le siège symbolique des sentiments. Ce verset indique que le fait de ressentir une sensation, qui peut être de reconnaissance ou de crainte, lorsque l'on évoque Allah, est un signe d'une foi véritable. Il dit aussi : *[Ce Coran provient] de la grâce d'Allah et de sa miséricorde, voilà de quoi ils [les hommes] devraient se réjouir [10;58].* C'est encore, dans cet autre verset, par un sentiment, ici la réjouissance, que la foi se manifeste. Et dans d'autres passages, Allah décrit ses bons serveurs comme ceux qui sont satisfaits de Lui [98;8], ceux qui L'aiment [5;54] ou ceux qui ont confiance en Lui [3;159]. L'Islam donne ainsi à la dimension sentimentale une place prépondérante, qu'il s'agisse des relations liant la créature à son Créateur, ou liant les créatures entre elles, comme dans le cas des relations maritales par exemple : *Et parmi Ses signes Il a créé à partir de vous et pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté [30;21].*

Le Prophète, *paix et bénédictions sur lui*, dit : *Je ne suis qu'un homme qui se réjouit et s'irrite comme tout un chacun [Al Boukhari & Mouslim].* Seulement, contrairement aux autres hommes, les prophètes ont cette particularité, de se ré-

jouir de ce qui réjouit leur Seigneur et de se courroucer devant ce qui provoque Sa Colère ; ils aiment ce qu'Il aime et exècrent ce qu'Il exècre ; se lient d'amitié et se disputent pour Lui. Ceci est une grâce Divine : *Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie en vos cœurs, tandis qu'Il vous a fait répugner l'incroyance, la perversité et la désobéissance ; voilà donc les bien-guidés. C'est là en effet une grâce d'Allah et un bienfait. Allah est Omniscient et Sage*



[49;7]. Nous devons, nous aussi nous efforcer de parvenir à ce degré de perfection dans la foi, le Prophète, *paix et salut sur lui*, disant : *La plus éminente des anses de la foi est d'aimer en Allah et de mépriser en Lui [Ahmad].* Cela signifie que nous devons d'abord apprendre ce qu'Allah aime et ce qu'Il n'aime pas parmi les traits de caractère, les sentiments, et les actes ; puis de mettre en pratique ce qu'Il aime jusqu'à l'aimer nous-mêmes et s'éloigner de ce qu'Il n'aime pas jusqu'à le mépriser à notre tour. Et comment acquérir cette connaissance précieuse ? Tout simplement en méditant le sens des versets du Coran et les enseignements

prophétiques, et bien sûr en le demandant à Allah : *Demandez à Allah de Sa grâce. Car Allah est, certes, Omniscient [4;32].*

Le fait que le Prophète, *qu'Allah le bénisse et le préserve*, ait recommandé, à trois reprises, à un homme qui était venu lui demander conseil, de ne pas se mettre en colère [Al Boukhari], ne signifie pas que la colère soit en soi un mauvais sentiment, ou un sentiment proscrit. Cela nous montre plutôt qu'il faut apprendre à maîtriser cette sensation lorsqu'elle nous envahit, pour ne pas qu'elle nous submerge, prenant le pas sur notre raison, et qu'elle nous incite ainsi à tenir des propos ou des actes qu'Allah n'aime pas. En effet, la colère peut s'avérer être parfois un signe de foi. Citons l'exemple de Moïse, *paix sur lui*, qui, lorsqu'il vit qu'un groupe d'individus parmi son peuple s'était mis à vénérer une statue en son absence, fut prit de colère et de tristesse (...) et qu'il réprimanda son frère, le prophète Haroun [7;150] alors que celui-ci était innocent. Cette colère ne lui fut reprochée en aucun passage du Coran ! D'ailleurs lorsque le Prophète, *paix et salut sur lui*, dit que la moindre des choses pour un croyant lorsqu'il est témoin d'un acte blâmable est *de le rejeter dans son cœur [Mouslim]*, comment le rejettera-t-il si ce n'est en éprouvant de la colère, du dégoût ou de l'amertume ?

Ceci vaut également pour la tristesse, contre laquelle

## La douceur des cœurs

La prière est la colonne dorsale de la foi et la tâche éclatante des actes de dévotion. Beaucoup de traditions ont été rapportées sur les mérites de la prière dont le recueillement est l'une des meilleures règles de bienséance. Ainsi on rapporte, d'après 'Othman ibn 'Affân que le Prophète - que Dieu lui accorde la grâce et la paix- a dit : *'Pour tout individu qui, à l'heure de la prière prescrite, accomplit bien ses ablutions et l'observe convenablement dans un parfait recueillement, cette prière constitue une expiation pour les péchés commis auparavant tant qu'il n'aura pas commis un péché majeur. Et ceci lui est assuré pour toute sa vie' [Al Boukhari].* Dans un autre *hadith* rapporté par le même 'Othmân, le Prophète a dit : *'A celui qui accomplit une prière de deux rak'a au cours desquelles il ne parle pas, on lui pardonnera tous ses péchés antérieurs' [Mousslim].* Ainsi, lorsqu'il se levait pour accomplir la prière, 'Abdullah ibn al Zubayr se maintenait debout dans un tel recueillement que l'on aurait dit un tronc d'arbre. Lorsqu'il se prosternait, les oiseaux se mettaient sur son dos croyant qu'il s'agissait d'une partie inerte d'un mur. Un jour, pendant qu'il pria dans le parvis de la Kaaba, une pierre lancée par des catapultes l'effleura et lui enleva une partie de ses vêtements, mais il n'interrompit pas sa prière. De même Maymun ibn Mihrân disait : *'Je n'ai jamais vu Muslin ibn Yassar se retourner dans sa prière. Un jour une partie de la mosquée s'est écroulée. Les gens présents furent effrayés, il était dans la mosquée ce jour-là mais il ne s'est pas retourné. Par ailleurs lorsqu'il entra chez lui, les gens de sa maison se murèrent dans le silence et lorsqu'il se levait pour la prière, ils se mettaient à bavarder et à rire'.* Pour sa part, lorsqu'il accomplissait les ablutions mineurs, le visage de 'Ali ibn al-Hassan devenait blême. On lui a demandé : *'Que t'arrive-t-il lorsque tu fais tes ablutions mineures ?'* Il répondit : *'Savez-vous devant Qui je me mets debout ?'*

Tiré de *La revivification de la spiritualité musulmane de Ibn Qoudâma al Maqdisi* : Le recueillement dans la prière.

Allah a mis en garde son Prophète et les croyants : *Ne sois pas triste à cause de ce qu'ils [les dénégateurs] disent (...)* [36;76], *Ne vous laissez pas abattre, et ne vous attristez pas (...)* [3;139]. Pourtant comme l'affirme Ibn al Qayyim, *la tristesse est le passage obligatoire sur la route de l'aspirant [à Allah],* et tous les prophètes et les croyants l'ont connue. Comment comprendre alors les versets précédents ? Le croyant ne doit pas se laisser dominer par la tristesse, jusqu'à déprimer et tomber dans le désespoir : *Seuls les incroyants désespèrent de la miséricorde Divine* [12;87].

Le croyant doit apprendre, au contraire, à dépasser ce sentiment, et à aller de l'avant.

De même que le Prophète aimait son oncle, Abou Taleb, comme l'affirme le Coran en disant : *Ce n'est pas toi qui guide qui tu aimes (...)* [28;56], et bien que ce dernier demeura idolâtre jusqu'à sa mort. Cet amour ne l'a cependant jamais incité à faire la moindre concession dans sa foi et dans sa prédication, cela ne l'a pas poussé non plus à douter de la justice ou de la sagesse Divine.

Ce qui est blâmé ce n'est donc pas de ressentir un sentiment quel qu'il soit mais plutôt c'est

## Dominer ses sentiments

de se laisser dominer par celui-ci, fusse-t-il motivé par des raisons religieuses, jusqu'à perdre le contrôle de soi-même et dévier inéluctablement du droit chemin. Apprendre à maîtriser ses sentiments, à ne pas être à leur merci et à ne pas agir, sans réfléchir, sous le coup de la seule émotion constitue un travail de longue haleine, un grand *jihad*, *quotidien et obligatoire pour tous, nécessaire au salut du croyant, et à l'avenir de la Communauté musulmane* ; le *Moujahid*, étant selon la parole du Prophète, *celui qui lutte contre son âme pour Allah* [Ahmad].

Allah seul sait...

## Histoire musulmane

### Les Abbassides : la domination des dynasties locales

À la lecture de l'œuvre d'Ibn Khaldoun, *al muqaddima*, un chapitre court de par sa taille, profond de par son sens, résume extrêmement bien l'évolution des dynasties et donc des Abbassides : ce chapitre qui s'intitule *'Les dynasties ont une existence comme les personnes'*, tente d'expliquer le phénomène de croissance, de stagnation puis de régression commun à chacune des dynasties ; il voit d'ailleurs dans le verset *Dieu fixe la nuit et le jour* [73;20] une explication à l'alternance d'une dynastie par une autre comme l'alternance du jour et de la nuit. Le point central de cette période que nous présentons dans notre exposé est la multiplication des dynasties autonomes qui est en soi un signe fort de régression du pouvoir en place ; notre regard sera par conséquent porté sur la dimension politique des événements.

Pendant la longue période qui s'étend du contrôle de la capitale, Bagdad, par les Bouyides, jusqu'à la conquête de la ville par les Mongols, le califat de-

vint une institution purement nominale représentant la direction de l'islam sunnite et servant à légitimer l'autorité des nombreux gouverneurs séculiers qui exerçaient la souveraineté effective tant dans les provinces que dans la capitale. L'immensité de l'empire, la lenteur des communications et le désir d'autonomie régionale expliquent que les provinces s'émancipèrent progressivement de la tutelle de Bagdad.

Des dynasties autonomes se formèrent, conservant le cadre institutionnel et culturel arabo-musulman, mais présentant des traits originaux. Ces mouvements séparatistes affectèrent d'abord les régions les plus éloignées de Bagdad, puis les parties centrales de l'empire ; parmi ceux-là, on notera l'Espagne ou *al-Andalous*, avec les Omeyyades de Cordoue (756-1031) qui sera dans un premier temps un émirat puis un califat en 929 ; le Maghreb central, avec les principautés kharidjites (Tahert, fondée en 776; Tlemcen, Sidjilmasa) ; l'*Ifriqiya*, avec les Aghlabides (800-909), les



Fatimides (909-969), les Zirides (969-1058) ; le Maroc, avec les Idrissides (fondation de Fès en 808) ; le Khorasan, avec les Tâhirides (821-873), les Saffârides (861-908), les Samanides (874-999), les Ghaznévides (962-1186) ; l'Égypte, avec les Toulounides (868-905), les Ikhchidides (939-969), les Fatimides (969-1171) ; la Syrie et la haute Mésopotamie, avec les Hamdanides (890-1008). Tous les émirs locaux tentèrent de faire de leur capitale une concurrente de Bagdad, en soutenant les activités économiques et culturelles.

Las de la tutelle bouyide, le calife abbasside al Qâ'im appelle à l'aide le chef des Seldjoukides (dynastie voisine d'origine turque) nommé Tughrul Beg ; il entre à Bagdad en 1055 et se proclame sultan. Avec ce changement politique, on notera qu'un des bénéficiaires de la victoire seldjoukide sera le sunnisme : c'est en effet pour contrer l'avancée du chiisme

que l'on va développer un important réseau de mosquée-collèges ou *madrassa*. Ces écoles forment essentiellement les fonctionnaires, les juges et les théologiens. On citera à titre d'exemple la célèbre Nidhâmiyya à Bagdad de Nidhâm al Mulk ouverte en 1067. C'est en 1171 que va apparaître celui qui mettra fin à la dynastie fâtimide en proclamant l'obédience de l'Égypte au calife de Bagdad et ainsi ré-officialiser le sunnisme comme doctrine officielle : Salah al Din. Il reconstruit

l'unité politique de l'ensemble syro-égyptien et reprit Jérusalem en 1187 après la lutte contre les Croisés. Une nouvelle dynastie - Ayyoubide - verra le jour avec Salah al Din et règnera jusqu'en 1260. Une des principales réalisations des Seldjoukides sera la normalisation des changements économiques et sociaux qui avaient eu lieu dans la période qui précéda leur avènement ainsi que l'élaboration d'un nouvel ordre social et fiscal de caractère quasi féodal.



Au fil des siècles, le pouvoir des califes s'affaiblit peu à peu, victime notamment des affrontements constants entre sunnites et chiites, mais aussi de nombreuses révoltes. Le 12 février 1258, Bagdad fut assiégée par les Mongols menés par Hulagu, petit-fils de Genkhis

Khan ; cette catastrophe marque la fin d'une époque, non seulement en ce qui concerne la forme extérieure de gouvernement et de souveraineté, mais aussi dans la civilisation islamique. Les effets moraux immédiats de la destruction du califat ont été surestimés car dans le fond celui-ci avait depuis longtemps cessé d'exister en tant qu'institution de fait et les Mongols ne firent guère autre chose que d'enterrer le cadavre d'un mort. *Car Dieu fixe la nuit et le jour...*

Mosquées Ibn Touloun (page 3) et (ci-dessus) Citadelle de Salah al Dinn au Caire

## Fiqh al hadith

عَنْ أَبِي بَكْرٍ الصِّدِّيقِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ أَنَّهُ قَالَ لِرَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ

عَلَيْهِ وَسَلَّمَ عَلَّمَنِي دُعَاءً أَدْعُو بِهِ فِي صَلَاتِي قَالَ قُلِ اللَّهُمَّ إِنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي ظُلْمًا كَثِيرًا وَلَا يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إِلَّا أَنْتَ فَاعْفِرْ لِي مَغْفِرَةً مِنْ عِنْدِكَ وَارْحَمْنِي إِنَّكَ أَنْتَ الْعَفُورُ الرَّحِيمُ (رواه البخاري و مسلم)

Abou Bakr Al Sadiq, qu'Allah lui donne Satisfaction, vint voir le Prophète paix et salut sur lui, et lui demanda : Apprends moi une invocation que je formulerai durant ma prière. Celui-ci répondit : Dis : Seigneur Dieu, j'ai été 'injuste envers moi-même', et nul autre que Toi ne pardonne les péchés. Pardonne moi donc et aies pitié de moi, Tu es certes, le Pardonneur et Miséricordieux.

[Al Boukhari & Mouslim]

### Le sens global du hadith

Abou Bakr, qu'Allah lui donne Satisfaction, interrogeait régulièrement le Prophète, paix et bénédictions sur lui. Il ne visait pas à travers ses questions à mettre le Prophète, paix et salut sur lui, en défaut ou à polémiquer avec lui. Il ne cherchait pas non plus une science stérile par laquelle il pourrait se vanter devant autrui. Non, comme la plupart des compagnons, Abou Bakr, recherchait à travers ses questions le moyen de se rapprocher d'avantage d'Allah et de gagner Sa Miséricorde.

Voilà donc la raison pour laquelle il vint demander au Prophète, paix et salut sur lui, de lui apprendre une invocation qu'il pourrait réciter pendant sa prière, soit

pendant sa prostration soit après le *tachahoud* final, qui sont des moments privilégiés pour adresser à Allah ses requêtes, et les voir exaucées.

Ainsi, le Prophète, paix et salut sur lui, lui apprit à commencer son invocation par la reconnaissance de ses péchés et l'aveu de ses manquements vis-à-vis d'Allah, et à ne pas les sous-estimer, et à se faire ainsi humble devant Allah.

Ensuite, il lui apprit à attribuer le bien à Allah, en affirmant que Lui seul pardonne les péchés et les dissimule. Après cette introduction, l'invocateur peut formuler sa demande du pardon et de miséricorde. Enfin, le demandeur apprend à terminer sa prière par l'évocation des beaux attri-

buts d'Allah, ceux-là même qui rappellent Sa propension au pardon et à la pitié pour Ses créatures, Exalté soit-Il.

### Quels enseignements retenir de ce hadith ?

1 - Abou Bakr était le plus fidèle et le plus proche compagnon du Prophète, paix et bénédictions sur lui. Il fut le premier Calife bien-guidé, et est considéré comme le meilleur homme de la communauté musulmane après le Prophète.

2 - Le savoir religieux ne doit pas être recherché pour lui-même, pour un objectif futile ou pour un bien éphémère, mais son but doit être la Satisfaction et la proximité Divines.

3 - La prière légiférée est un

moment privilégié pour adresser ses demandes à Allah, et pour les voir exaucées.

4 - L'humilité, la reconnaissance de sa faiblesse et de ses manquements, l'affirmation de la Grandeur, de la Perfection et de l'Unicité Divines sont des clés qui permettent à l'invocation d'être exaucée.

5 - Il est bon de terminer ses invocations par la mention des attributs Divins, ayant un rapport avec le sujet de la requête qu'on lui adresse.

6 - Nous devons tous demander abondamment le pardon d'Allah, jusqu'à la mort, et ne pas compter sur nos seules bonnes œuvres.

Et Allah seul sait.

# Sira Nabawiyya : la vie du dernier Prophète

## L'appel public

A l'issue de trois années de prédication secrète, tandis que le bruit d'une nouvelle religion se répandait peu à peu à travers la Mecque, éveillant par là la curiosité des Quraychites, ordre fut donné au Prophète (*Prière et Paix sur lui*) de prêcher l'Islam ouvertement. La Révélation se faisait en effet plus pressante et le ton des versets laissait clairement entendre que la mission prophétique entraînait dans une nouvelle phase. Durant ces années où le Messager de Dieu prêcha secrètement, seul un petit groupe, n'excédant pas quarante personnes, fut initié à l'Islam. Ces hommes et femmes constituèrent le socle de la future communauté musulmane. Le Prophète éveilla et renforça leur foi en l'Unique de manière à faire de leur spiritualité un rempart contre les épreuves.

**La proclamation ouverte de l'Islam** 

Ô toi (Muhammad) ! Le revêtu d'un manteau ! Lève-toi et avertis [74, 1-2] et mets en garde tes parents les plus proches [26, 214]. L'imam al Boukhâri a rapporté dans son *Sahih* d'après Ibn Abbas que le Prophète monta sur le mont Saffa et exhorta ainsi les siens : Ô Beni Fihri !, Ô Beni 'Adiyy ! Les gens se rassemblèrent ou envoyèrent un représentant pour leur rapporter les propos tenus. Voyez-vous, si je vous dis qu'une armée se trouve dans la vallée prête à vous attaquer, me croirez-vous ? Ils répondirent : Nous n'avons jamais entendu de mensonge de ta part. Le Prophète ajouta : Et bien je vous mets en garde contre l'imminence d'un grand châtement.

L'oncle du Prophète Abou Lahab, présent dans la foule s'exclama alors : Malheur à toi est-ce pour cela que tu nous as fait venir ! C'est à cette occasion que Dieu révéla : Maudites soient les mains d'Abou Lahab. Les Quraychites, notables de la Mecque, refusèrent catégoriquement de répondre à l'Appel de l'Islam. Ils objectèrent qu'ils ne pouvaient abandonner leurs croyances héritées de leurs ancêtres. Le Messager d'Allah

blâma leur idolâtrie et les croyances de leurs aïeux, ce qui provoqua la colère des Quraychites. Outre leur attachement à des coutumes ancestrales, ces derniers craignaient surtout de perdre leur suprématie. En effet, leur religion n'était en fait qu'un simulacre, un moyen de domination très efficace et de surcroît très lucratif, sur fond de superstition populaire.

## Islam & traditions

Et quand on leur dit : Venez vers ce qu'Allah a fait descendre (La Révélation), et vers le Messager, ils rétorquent : L'exemple que nous trouvons chez nos ancêtres nous suffit. Quoi ! Même si leurs ancêtres ne savaient rien et n'étaient pas sur le bon chemin... ? [5, 104]. A travers ce verset, reproche est fait aux Arabes et plus largement aux hommes, d'être prisonniers de leurs traditions quand bien même celles-ci seraient illogiques ou nuisibles à la société. L'Islam est par essence opposé à l'imitation aveugle ou *taqlid* en arabe.

D'un point de vue sociologique, le *taqlid* représente l'ensemble des coutumes héritées de ses ancêtres ou acquises au contact des autres dans un milieu donné, l'imitation étant le déterminant essentiel assurant la survie de ces traditions. Ce qui est blâmé, ce ne sont pas les coutumes en soit, mais le fait de les reproduire machinalement sans même les éprouver par la raison et la logique ; tandis que l'Islam appelle les hommes à la réflexion et à une logique saine afin de parvenir à une conviction profonde, et non à mimétisme absurde.

Dès lors, il est à noter l'erreur que peuvent commettre certains en désignant la croyance et les lois de l'Islam par le vocable de 'traditions de l'Islam'. En réduisant la doctrine ou les lois de la religion musulmane à une tradition figée dans le temps et dans l'espace, on cherche certainement à faire oublier que les principes de l'Islam se basent sur la réflexion, la libre recherche et sont intemporels (*fi koulli zamân*). Et Allah sait mieux...

### Apportez votre contribution à la mosquée de Créteil

**Chèque** libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

#### BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

#### Titulaire du compte

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Le montant TOTAL de mon soutien est de : .....€  
A répartir en ..... échéances mensuelles de .....€  
Date d'échéance :

10 du mois  20 du mois  Indifférent

Date de la première échéance : ...../...../200..

Date de la dernière échéance : ...../...../200..

Date : ..... Signature :

#### Désignation de mon compte

Code banque : ..... Code guichet : .....  
N° de compte : ..... Clé : .....

Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :

.....  
.....  
.....

#### Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil  
BP 164 – 94 005 Créteil Cedex